

CHARTRE DU PARTENARIAT POUR LA RÉSILIENCE DANS LE PACIFIQUE



PRÉAMBULE

Nous, membres du Partenariat pour la résilience dans le Pacifique (PRP) :

- **Reconnaissons** que le changement climatique et les catastrophes ont une incidence majeure sur l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniques, font obstacle au développement durable, ont des répercussions négatives sur les droits de la personne et accroissent la vulnérabilité de nos économies et de nos sociétés.
- **Nous engageons** à respecter la vision, les principes directeurs et les objectifs du *Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique : Une approche intégrée de l'action climatique et de la gestion des risques de catastrophe 2017–2030* (CDRP).
- **Reconnaissons** que le CDRP s'inscrit en complément d'autres politiques et cadres régionaux et mondiaux, comme le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, les Orientations de Samoa, la Déclaration de Boe, l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les objectifs de développement durable, et qu'il doit être mis en œuvre en collaboration avec les États et Territoires insulaires océaniques, de manière à éviter les doubles emplois.
- **Reconnaissons** que pour garantir la sécurité, la sûreté et le bien-être futurs, en toute sérénité, nous devons travailler collectivement et de manière bien coordonnée à renforcer la résilience de nos nations et de nos communautés.
- **Décidons** que ce partenariat englobe et engage activement les parties prenantes à tous les niveaux, dans l'ensemble de nos États et Territoires, aux échelons régional et international, et fournit le soutien requis en matière de capacités, la coordination et les actions de formation nécessaires pour garantir un processus cohérent et durable de renforcement de la résilience.
- **Nous engageons** à persévérer et à maximiser l'intégrité et la qualité de nos mesures de renforcement de la résilience, en veillant à répondre aux besoins des plus vulnérables, à protéger notre environnement naturel et à améliorer les futures pratiques de développement.

MANDAT DU PRP

Le Partenariat pour la résilience dans le Pacifique a été créé par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique en septembre 2017 pour soutenir la mise en œuvre du *Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique : Une approche intégrée de l'action climatique et de la gestion des risques de catastrophe 2017–2030* (CDRP).

RÔLE DU PRP

Le PRP est le vecteur qui élève le CDRP au rang de « mouvement océanien pour le renforcement de la résilience ». Il s'agit d'un réseau de parties prenantes qui mènent des interventions en faveur de la résilience aux échelons national, infranational, régional et international, regroupées sous l'égide d'un mécanisme unique, de manière coordonnée et cohérente.

FONDEMENT

Des efforts plus coordonnés sont nécessaires pour créer un environnement propice au renforcement de la résilience, grâce auquel de multiples acteurs, notamment le gouvernement, la société civile, le secteur privé, les secteurs du développement (par ex. l'agriculture, l'eau), le gouvernement local, les secteurs de la science et de la technologie, le monde universitaire, les chefs traditionnels et les groupes communautaires, sont en mesure d'entrer en relation, de coopérer et de collaborer.

Pluridisciplinaire, le PRP comprend des acteurs issus de secteurs comme les sciences sociales et le genre, les vulnérabilités physiques et sociales, le changement climatique, la gestion des risques de catastrophe, la finance, l'ingénierie, la science ou les écosystèmes.

PRINCIPES FONDATEURS DU PRP

1 Inclusivité – encourager la participation effective des différents groupes de parties prenantes par l'application des principes directeurs du CDRP, qui incluent les éléments suivants : approche fondée sur les droits de la personne, priorisation des besoins et respect des droits des plus vulnérables, et notamment des femmes, des personnes en situation de handicap, des enfants, des jeunes et des personnes âgées. Ils prévoient également l'intégration de la dimension de genre, et la promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à tous les niveaux du PRP.

2 Partenariat – encourager la collaboration, la coopération et la coordination ainsi que l'établissement de relations fondées sur le respect mutuel et la responsabilité, afin de doter les parties prenantes des moyens nécessaires pour mener leurs actions en faveur de la résilience. Cet objectif pourra être atteint au moyen d'une circulation libre, continue et cohérente des informations, du partage des idées et des bonnes pratiques.

3 Intégrité et qualité – s'engager à maximiser l'intégrité et la qualité des modalités d'exécution des interventions en faveur de la résilience à l'échelon infranational, y compris aux niveaux communautaire, national, régional et international. La mise en œuvre des interventions en faveur de la résilience dans le cadre du CDRP doit s'appuyer sur des données et des informations transparentes, précises et appropriées en vue d'une prise de décision ouverte et transparente ; sur des outils et des approches adaptés aux objectifs et au contexte ; sur un engagement et des interactions véritables et durables ; et sur l'importance attachée à l'amélioration et à la formation continues.

4 Leadership – nécessaire à tous les niveaux de prise de décision pour promouvoir la responsabilité et la transparence, encourager et susciter une mise en œuvre appropriée et innovante en faveur du renforcement de la résilience à tous les échelons.

ADHÉSION

Le PRP est un partenariat à composition non limitée. L'adhésion ne nécessite aucuns frais d'inscription et est volontaire. Toutefois, une affiliation officielle est nécessaire pour garantir une responsabilité et un engagement pleins et entiers à l'égard de l'esprit, des principes

et des objectifs du CDRP et du PRP. Les membres du PRP appartiennent généralement aux catégories de parties prenantes suivantes, et sont tous membres à parts égales :

- Administrations nationales et locales
- Société civile aux niveaux régional, national et infranational
- Secteur privé aux niveaux régional, national et infranational
- Groupes sectoriels/d'intérêt, réseaux et comités aux niveaux régional, national et infranational
- Organisations régionales et internationales
- Organisations professionnelles
- Médias
- Universités
- Partenaires du développement
- Bailleurs de fonds
- Banques multilatérales de développement
- Institutions spécialisées des Nations Unies

Le PRP offre à ses membres un large éventail de possibilités pour renforcer leur action en faveur de la résilience. Les bénéfices de l'adhésion sont les suivants :

- Possibilité d'entrer en contact et de collaborer avec des personnes et des organisations (par l'intermédiaire des groupes de travail techniques par exemple) qui partagent le même engagement en faveur du renforcement de la résilience dans le Pacifique, et reconnaissent et renforcent l'intérêt d'une collaboration multipartite au sein d'un vaste réseau officiellement établi par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum ;
- Partage des enseignements tirés de l'expérience des membres ;
- Mise à profit de la somme de connaissances et d'expériences au sein du Partenariat pour créer des solutions innovantes et faire face aux enjeux du changement climatique et des risques de catastrophe ;
- Possibilité de faire part de l'avancement des travaux aux plus hauts niveaux dans la région – en contribuant à informer les dirigeants océaniques des progrès de l'action en faveur de la résilience ;
- Accès aux outils et produits permettant de renforcer l'action en faveur de la résilience à l'échelon national ;
- Reconnaissance formelle et positive par les bailleurs de fonds et les partenaires du développement des propositions de renforcement de la résilience.

GOVERNANCE ET SOUTIEN ADMINISTRATIF

En tant que réseau couvrant la région Pacifique, le PRP est dirigé à l'échelon régional par le **groupe spécial du PRP**, qui agit au nom des membres et en accord avec leurs intérêts. Le

groupe spécial du PRP a pour fonction de synchroniser les orientations et les conseils en vue d'une mise en œuvre efficace du CDRP.

Il a été créé pour **améliorer**, **promouvoir** et/ou **orienter** l'action en faveur de la résilience et soutenir les nombreux acteurs du PRP.

Le groupe spécial du PRP est responsable en dernier ressort devant les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, et cette responsabilité est assumée en premier lieu au travers du Comité des représentants officiels des pays membres du Forum¹.

Les travaux du groupe spécial du PRP sont soutenus par le **pôle de soutien au PRP**, qui se compose du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), de la Communauté du Pacifique (CPS) et du Programme régional océanien de l'environnement (PROE).

Le pôle de soutien au PRP fournit soutien et conseils coordonnés et cohérents au groupe spécial du PRP, et garantit la mise en œuvre des décisions. Il assure également la supervision des groupes de travail techniques et des autres mécanismes établis par le groupe spécial du Partenariat, et coordonne la Réunion pour la résilience dans le Pacifique, un rassemblement du PRP qui a lieu tous les deux ans.

Au niveau national, le PRP est associé aux comités et forums officiels dirigés par les pouvoirs publics, qui assurent le leadership et stimulent les partenariats en matière de renforcement de la résilience. Toutefois, étant donné son large éventail de membres, le PRP implique également directement des réseaux et des groupes de parties prenantes qui participent à l'action en faveur de la résilience, par l'intermédiaire d'organismes publics locaux, d'organisations du secteur privé, de la société civile, d'organisations professionnelles et de groupes communautaires.

SOUTIEN TECHNIQUE

Chaque État ou Territoire insulaire océanien a directement accès à des conseils et une assistance technique en lien avec la mise en œuvre du CDRP, par le biais d'un éventail de mécanismes bilatéraux ou multilatéraux.

Au niveau régional, ce soutien est renforcé par **les groupes de travail techniques**, qui peuvent être créés par le groupe spécial du PRP ou par la Réunion pour la résilience dans le Pacifique afin de mettre l'accent sur les priorités actuelles ou émergentes. La participation aux groupes de travail techniques est volontaire et ouverte à tous les membres du PRP. Les groupes de travail techniques ont un mandat clair, axé sur les résultats, qui définit des échéances, des calendriers et des clauses d'extinction.

Les groupes de travail techniques rendent compte au groupe spécial du Partenariat par l'intermédiaire du pôle de soutien au PRP, et font le point sur la situation lors de la Réunion pour la résilience dans le Pacifique.

RÉUNION POUR LA RÉSILIENCE DANS LE PACIFIQUE

La Réunion pour la résilience dans le Pacifique est un événement bisannuel au cours duquel les membres du PRP et d'autres parties prenantes se réunissent pour partager leurs expériences et connaissances, trouver des solutions aux défis actuels et émergents, et

¹ L'organe directeur officiel du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique. Toutes les questions relatives au bon fonctionnement du PRP passent par le Comité avant d'être examinées par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum.

recenser les possibilités de renforcement de la résilience dans le Pacifique. Cette réunion est organisée conjointement par le groupe spécial du Partenariat et le pôle de soutien.

COMMUNICATION

Les travaux des membres du PRP seront publiés régulièrement, l'accent étant mis sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du CDRP.

Une **Stratégie de communication et d'engagement** (la Stratégie) guidera toutes les activités de communication, sous la responsabilité d'un sous-comité communication et engagement du groupe spécial du Partenariat.

Ce sous-comité communication et engagement sera composé de spécialistes de la communication et de personnes possédant d'autres compétences et expériences pertinentes pour diriger de manière efficace et efficiente la mise en œuvre de la Stratégie. Les organisations composant le pôle de soutien au PRP appuieront les travaux du sous-comité communication et engagement.

EXAMEN DE LA CHARTE

La charte du PRP sera révisée dès lors que le groupe spécial du PRP le jugera nécessaire, afin de l'adapter à une éventuelle évolution des circonstances. Toute recommandation de modification de la Charte doit être soumise par le pôle de soutien au PRP pour examen par le groupe spécial.

CONTACTER LE PARTENARIAT POUR LA RÉSILIENCE DANS LE PACIFIQUE

COURRIEL :

sionef@sprep.org

teeat@forumsec.org

anaisr@spc.int

SITE WEB :

www.resilientpacific.org